

# Comment VERSER votre Taxe d'Apprentissage

Dans le cadre de la «Loi Avenir professionnel»,  
l'IUT2 de Grenoble (code UAI : 0381775Y) reste  
habilité à recevoir la taxe d'apprentissage.

Votre solde de taxe d'apprentissage de 13% **pourra  
être fléché directement vers l'IUT2 Grenoble sans  
passer par un intermédiaire.**

Pour verser votre taxe vous devrez :

1- **compléter le formulaire de promesse de  
versement** mis en ligne sur la plateforme de l'UGA  
(lien accessible sur le site web de l'IUT2, rubrique  
«Entreprises»),

2- **procéder au paiement**, en ligne via la  
plateforme, ou par virement ou chèque en  
mentionnant dans votre libellé le numéro qui vous  
sera transmis par mail dès validation de votre  
formulaire.



## Procédure de paiement

1/ Complétez **OBLIGATOIREMENT** le formulaire en ligne :  
lien accessible sur le site web de l'IUT2, rubrique «Entreprises»



2/ Une fois le formulaire complété, procédez au paiement

En Ligne

Par Virement

Par Chèque



3/ L'attestation de versement vous sera délivrée par l'Agence Comptable  
de l'Université Grenoble Alpes dans les plus brefs délais à  
réception des fonds.

 Retrouvez toutes les informations concernant la Taxe d'Apprentissage 2022 sur le site  
web de l'IUT 2 Grenoble, rubrique «Entreprises».

Contact  
Taxe

Céline ROSTAING  
Service Communication & Relations Entreprises  
IUT2 Grenoble - 2 Place Doyen Gosse - 38000 Grenoble  
04 76 28 45 65 - [iut2-com@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:iut2-com@univ-grenoble-alpes.fr)



DATE LIMITE  
DE VERSEMENT

31 MAI 2022

# TAXE APPRENTISSAGE

2022



# INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

« **L'IUT2 Grenoble** est un **acteur incontournable de la professionnalisation** pour toutes les entreprises privées ou publiques du territoire Grenoblois. »

Il affirme ce positionnement au travers de son nouveau diplôme, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), grâce à une **pédagogie entièrement orientée compétences** et des **parcours proposés en alternance sur 1, 2 ou 3 années**.

Engagé dans une vraie stratégie d'accueil, d'accompagnement et de réussite de ses publics apprenants, tout est mis en œuvre pour les accompagner dans la **définition et la construction de leur projet professionnel**, et favoriser la **formation tout au long de la vie**.



## Une pédagogie entièrement tournée vers l'acquisition de compétences

Inspirées par le fonctionnement des entreprises, **les SAE (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation)** sont au cœur de cette transformation. Elles apprennent à nos étudiants à **travailler en mode collaboratif** et à **mobiliser de façon transversale toutes les ressources à disposition**.

**Ce nouveau modèle d'enseignement vous implique davantage dans le profil de vos futurs collaborateurs.** Nous comptons sur votre soutien pour porter avec nous cette révolution de notre offre de formation.

« *En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT2 Grenoble, vous participez, à nos côtés, à l'amélioration de l'offre de formation et de l'environnement pédagogique de vos futurs collaborateurs.* »



## Les projets financés en 2021 grâce à VOUS !

### Continuité pédagogique



Dans un contexte sanitaire particulier qui a fortement impacté le cursus universitaire des étudiants, **l'IUT2 s'est donné comme priorité de permettre à tous ses étudiants de pouvoir continuer à suivre leurs enseignements dans des conditions optimales et sécurisées, en investissant dans du matériel adapté** : ordinateurs portables, logiciels, robot pédagogique pour les personnes à mobilité réduite ou encore les sportifs de haut niveau, salles de cours virtuelles, ...

**Date limite de versement :**  
**le 31 mai 2022**